



Chemin d'Orveau
91820 VAYRES SUR ESSONNE

Le 9 mars 2016

Téléphone : 01 64 57 90 19
Télécopie : 01 64 57 85 59

COMPTE RENDU du CONSEIL MUNICIPAL DU 4 Mars 2016

L'an deux mil seize, le quatre mars à vingt heures trente, le conseil municipal de la commune de Vayres-sur-Essonne, s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Madame Jocelyne BOITON, Maire :

Etaient présents :

Tous les membres en exercice, sauf :

- Madame SERRANO ayant donné pouvoir à Madame DURANDY,
- Madame AH TONG-PLANTIER absente excusée,
- Madame PICHARD absente.

Monsieur CARON est désigné secrétaire de séance.

Le précédent procès-verbal du 11 décembre 2015 est adopté à l'unanimité.

L'ORDRE DU JOUR APPELLE

1) Compte de gestion et compte administratif 2015

Le compte de gestion présente un excédent de 332 088.79 €uros en fonctionnement et un excédent de 32 208.72 €uros en investissement.

Sachant que le compte administratif et le compte de gestion fourni par la Trésorière de la Ferté-Alais sont en parfaite adéquation, il est proposé aux membres du Conseil Municipal d'approuver le compte de gestion 2015 de la commune de Vayres sur Essonne.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité approuve le compte de gestion 2015 de la commune de Vayres sur Essonne.

Madame le Maire laisse la présidence à Madame DURANDY, 2^{ème} adjointe, laquelle présente chapitre par chapitre le compte administratif 2015.

Il en ressort un excédent de 332 088.79 €uros en fonctionnement et un excédent de 32 208.72 €uros en investissement.

L'excédent réel est donc de 289 742.29 €uros (en tenant compte des restes à réaliser de 74 555.22 €uros en dépenses).

Compte administratif 2015 :

		Dépenses	Recettes	Solde d'exécution
exercice 2015	section fonctionnement	459 948.89 €	559 134.43 €	99 185.54 €
	section investissement	98 929.15 €	199 975.91 €	101 046.76 €
report	section fonctionnement	0,00 €	232 903.25 €	232 903.25 €
	section investissement	68 838.04 €	0,00 €	-68 838.04 €
Total		627 716.08 €	992 013.59 €	
reste à réaliser 2015	section fonctionnement	0	0	0,00 €
	section investissement	74 555.22 €	0 €	-74 555.22 €
résultats cumulés	section fonctionnement	459 948.89 €	792 037.68 €	332 088.79 €
	section investissement	242 322.41 €	199 975.91 €	-42 346.50 €
	total cumulé	702 271.30 €	992 013.59 €	
excédent réel		289 742.29 €		

Madame DURANDY demande au conseil municipal de se prononcer sur le compte présenté.

Le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité à l'exception de Madame le Maire qui ne prend pas part au vote adopte le compte administratif 2015 de la commune de Vayres sur Essonne.

Madame le Maire reprend sa place et propose au Conseil Municipal de voter l'affectation du résultat 2015.

Le compte administratif 2015 présente les résultats suivants :

- excédent d'investissement de : 32 208.72 €
- excédent de fonctionnement de l'année 2015 : 99 185.54 €
- excédent reporté des années antérieures : 232 903.25 €
- excédent de fonctionnement à affecter : 332 088.79 €

Sur proposition de Madame le Maire, le conseil municipal décide d'affecter le résultat de fonctionnement de la manière suivante :

- article 1068. Excédent de fonctionnement capitalisé 42 346.50 €
- article 002. Excédent de fonctionnement reporté 289 742.29 €
- article 001. Excédent d'investissement 32 208.72 €

Les excédents seront repris au budget primitif 2016.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité approuve l'affectation de résultat 2015 proposée pour la commune de Vayres sur Essonne.

II) Dépenses à imputer au compte 6232 « Fêtes et cérémonies »

Il est désormais demandé aux collectivités territoriales de faire procéder à l'adoption, par le conseil municipal, d'une délibération précisant les principales caractéristiques des dépenses à reprendre au compte 6232 « fêtes et cérémonies », conformément aux instructions réglementaires et aux dispositions comptables propres à cet article budgétaire,

Rapport de Madame Le Maire,

Il vous est proposé de prendre en charge les dépenses suivantes au compte 6232 « fêtes et cérémonies » :

- d'une manière générale, l'ensemble des biens, services, objets et denrées divers ayant trait aux fêtes et cérémonies tels que, par exemple, les décorations de Noël, illuminations de fin d'année, les jouets, friandises pour les enfants, diverses prestations et cocktails servis lors de cérémonies officielles et inaugurations ;
- les fleurs, bouquets, gravures, médailles et présents offerts à l'occasion de divers évènements et notamment lors des mariages, décès, naissances, récompenses sportives, culturelles, militaires ou lors de réceptions officielles ;
- le règlement des factures de sociétés et troupes de spectacles et autres frais liés à leurs prestations ou contrats ;
- les feux d'artifice, concerts, manifestations culturelles, locations de matériel (podiums, chapiteaux, calicots, kakémonos) ;
- les frais d'annonces et de publicité ainsi que les parutions liées aux manifestations ;
- les frais de restauration, de séjour et de transport des représentants municipaux (élus et employés accompagnés, le cas échéant, de personnalités extérieures) lors de déplacements individuels ou collectifs, de rencontres nationales ou internationales, manifestations organisées afin de favoriser les échanges ou de valoriser les actions municipales.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité décide de considérer l'affectation des dépenses reprises ci-dessus au compte 6232 « fêtes et cérémonie » dans la limite des crédits repris au budget communal.

III) CCVE : Nouvelles compétences « Maison des services publics » et « Aménagement numérique »

Le 15 décembre 2015, le Conseil Communautaire a délibéré favorablement sur les modifications statutaires de la CCVE suite à la prise de la compétence optionnelle « Création et gestion de maison des services publics » et à l'adhésion de la CCVE au syndicat mixte en charge du déploiement du Schéma Départemental d'Aménagement Numérique (désignation de représentants et approbation des statuts).

Les communes de la CCVE ont un délai de 3 mois pour délibérer sur ces changements de statuts.

Mr BARBOT demande des précisions sur la maison des services publics.

Il s'agit d'apporter aux habitants des services complémentaires à ceux disponibles en mairie la plupart du temps sous forme de permanence avec prise de rendez-vous gratuit (service juridique, antenne CAF etc...).

La CCVE doit communiquer sur l'ensemble de ces services potentiels au fur et à mesure de leur création.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité approuve les modifications statutaires de la CCVE approuvées en Conseil Communautaire du 05 décembre 2015.

IV) Proposition d'achat parcelle « AE69 »

Le propriétaire actuel de la parcelle AE69 (enclavée dans des parcelles communales à la pointe de Belesbat) a proposé son acquisition à la commune.

Madame le Maire, après avoir demandé l'estimation des domaines, propose d'acheter cette parcelle de 268m² au prix de 2100€ hors frais de notaire (estimés à 1200€ actuellement mais qui vont diminuer avec les nouveaux barèmes qui entrent en vigueur début mai 2016).

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité approuve l'achat de la parcelle AE69.

V) Demande de subvention DETR sur Programmation ADAP 2016 et divers

L'Agenda d'Accessibilité Programmée communal a été validé le 17 février 2016 par la commission ad hoc de la Préfecture ainsi que la demande d'étalement des travaux sur 6 années au lieu des 3 initiales.

Par ailleurs, la DETR 2016 (dotation d'équipement des territoires ruraux) peut subventionner à hauteur de 50% les opérations suivantes :

- Accessibilité des personnes à mobilité réduite aux bâtiments publics
- Rénovation, équipement des ERP suite à des prescriptions d'organismes de contrôle
- Création, rénovation, équipement des bâtiments et restaurants scolaires

Madame le Maire propose donc de solliciter la Préfecture pour la DETR 2016 sur les projets suivants :

- Travaux ADAP planifiés 2016 (toilettes école élémentaire (4218€HT) et mairie (2996€HT), comptoir guichet mairie (1500€HT), panneaux d'affichages municipaux extérieurs(1893€HT), rampes d'escalier intérieur et extérieur mairie et école maternelle(1450€HT)
- Rénovation électricité école maternelle (1940€HT) et salle Cardon (2780€HT) suivant prescription d'organismes de contrôle
- Adaptation chauffage école maternelle classe GS (670€HT)

Soit un total de 17 447€ HT pouvant être subventionné à 50% maximum soit 8723,50€HT.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité décide de solliciter la subvention DETR 2016 à hauteur de 8723,50€HT maximum.

VI) Demande fond de concours CCVE sur rénovation toiture du logement social 5 Route Nationale

Le logement social 05 route nationale présente des fuites au plafond et le long des gouttières extérieures. En cause la vétusté de la double toiture. Un devis a été établi pour un montant de 16508€ HT.

Madame le Maire propose de solliciter un fond de concours de la Communauté de Communes du Val d'Essonne qui peut atteindre 50% du montant hors taxes des travaux avec un maximum de 20 000€HT. Le dossier est à établir avant le 31 mars 2016.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité décide de solliciter l'aide du fond de concours de la CCVE à hauteur de 50% des travaux soit 8254€ HT.

VII) Demande de subvention Sénatoriale sur rénovation toiture du logement social 5 Route Nationale

Pour ce même dossier de rénovation des toitures du logement social 05 route nationale, la commune peut solliciter une subvention supplémentaire sans toutefois dépasser 80% de subventions.

Madame le Maire propose de solliciter une subvention sénatoriale de Mr DASSAULT pour compléter le fond de concours de la CCVE. Cette aide supplémentaire ne pourra pas excéder 4952€HT (sous réserve de l'accord du fond de concours).

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité décide de solliciter une subvention sénatoriale pour la rénovation de la toiture du logement social communal à hauteur maximale de 30% des travaux soit 4952€ HT.

VIII) Appel à projet PNR énergie positive

Le PNR, ayant été lauréat de l'appel à projet « Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte » en 2015, espère pouvoir présenter d'autres conventions de financement TEPCV sur 2016 et propose aux communes de faire connaître leurs projets avant le 04 mars 2016 pour monter ensuite un dossier commun au ministère qui pourrait être subventionné à hauteur de 80% des dépenses hors taxes.

Madame le Maire propose les sujets suivants, qui sont inscrits dans les fiches actions de l'agenda 21 communal :

1) Remplacement des éclairages de 4 classes et de la mairie (devis à établir)

2) Remplacement de 20 candélabres qui sont encore à ballon fluo :

7 d'entre eux (rue de l'église et un tronçon de la rue de la ruchère) par des boîtiers à ampoule à sodium haute pression

13 autres (rue de la ruchère vers Boutigny) par des candélabres à ampoule à sodium haute pression (ces derniers seraient réalisés en même temps que le programme d'enfouissement des réseaux de ce tronçon).

Un premier devis estimatif s'élèverait à 22350€HT (à revoir par la SICAE)

3) Remplacement de l'isolation du grenier du logement social 5 route nationale par du chanvre.

Devis fourniture chanvre entre 2000 à 3500€ (suivant plaques ou épandage). Il faut rajouter à celui-ci un devis pour la pose qui pourrait être prise en charge par l'entreprise qui effectuerait les travaux de rénovation de la toiture.

Vu le délai très court de cet appel à projet, la commune n'est pas assez avancée sur le projet de rénovation et agrandissement de la salle Cardon pour l'inclure.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité décide de répondre à l'appel à projet du PNR sur les trois sujets suivants : remplacement de 20 candélabres obsolètes, remplacement de l'éclairage des classes et de la mairie et isolation du logement social.

IX) Questions diverses

SIARCE :

Mr MAILLARD rend compte de la réunion de terrain au moulin de la grande roue(en amont du golf de Belesbat) mi-février pour continuer les essais d'abaissement d'ouvrages hydrauliques prévus par le SIARCE pour répondre à l'obligation de restitution de continuité écologique des rivières. Le lavoir devient ainsi hors d'eau. Sur le projet au moulin de Boutigny-Vayres (détournement de la rivière pour lui donner un lit en fond de vallée), une réunion aura lieu le 18 mars entre le SIARCE et les élus des communes de Boutigny, Courdimanche et Vayres.

Le chantier jeunes aux étangs organisé par le Siarce et la commune a rassemblé 7 jeunes du 29 février au 04 mars. Ils ont dégagés des sentiers en particulier vers les passerelles nouvellement installées la semaine précédente par le SIARCE. Certaines zones vont pouvoir enfin commencer à être ouvertes au public.

Ecole maternelle :

La fermeture d'une des deux classes semble inéluctable pour la rentrée prochaine (27 inscrits seulement pour 31 nécessaire au maintien de 2 classes).Par des dérogations organisationnelles (assistante maternelle sur autre commune par exemple) aucun enfant de petite section de Videlles ne viendra à la rentrée de septembre. L'inspection d'académie a été prévenue ce jour.

Calendrier :

Samedi 02 avril : nettoyage de printemps et présentation des fiches actions de l'agenda21

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 15.

Le Maire,
Jocelyne BOITON.